

78 AVENUE DE LA BEYNE
46000 CAHORS

Horaires d'ouverture :
L'Etude est ouverte du Lundi au
Vendredi de 08h à 12h et de 14h
à 18h.

TVA intracommunautaire :
FR16322960014
N° SIRET : 322960014 00056

☎ : 05 65 35 23 58



scp.philippe.montaubric@wanadoo.fr

Etude compétente dans le ressort
de la cour d'appel d'Agen

Références à rappeler :

Référence Etude : V - 4908 - Mandat n°
46
MENAGE ET SERVICES C/ DENJEAN
Simone

Membre d'une association agréée.
Le règlement des honoraires par
chèque est accepté.

Paiement carte bancaire accepté



<http://www.huissiers-46-lot.com/>

Domiciliation bancaire :
CDC AFFECTE

IBAN :
FR 51 40031 00001 0000143207J 50
CDC CDCGFRPPXXX

SCP LEX OFFICE

Philippe MONTAUBRIC

Maureen DERRIEN

François GIBERT

Anaïs CAVARROC

Commissaires de Justice associés

SARL MENAGE ET SERVICES

24 Rue Gustave Larroumet

46000 CAHORS

A CAHORS, le 26 septembre 2025

FACTURE N°25-3030

Madame La Directrice,

Veuillez trouver sous ce pli le ou les actes signifiés à votre demande.

Je vous en souhaite bonne réception.

Le détail de ce qui m'est dû est indiqué ci-dessous :

Date	Libellé	Taux	HT	TVA	Non soumis	TTC	Débit	Crédit
Détail des frais créanciers								
26/09/2025	Congé par le preneur commercial (tacite reconduction-L145-9)	20,00 %	101,82	20,36	2,58	124,76		
26/09/2025	Honoraire Rédaction Congé	20,00 %	146,03	29,21		175,24		
	Total frais et honoraires créancier		247,85	49,57	2,58	300,00	300,00	
	Solde en notre faveur en Euros						300,00	

La présente facture est payable au comptant. Toute somme non payée dans le délai de trente jours est susceptible de porter intérêts au taux appliqué par la banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Le taux applicable pendant le premier semestre de l'année concernée est le taux en vigueur au 1^{er} janvier de l'année en question et pour le second semestre, le taux en vigueur au 1^{er} juillet de l'année en question. Si vous êtes un professionnel en situation de retard de paiement, vous êtes, en outre, de plein droit débiteur d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

J'en laisse le règlement à vos bons soins par virement sur mon compte affecté ou par tout autre moyen à votre convenance.

Votre bien dévoué.

LEX OFFICE

